



## Locataire Vs propriétaire

-----  
Par Ryana

Bonjour

Je suis en location dans un T2 depuis septembre 2022 depuis fin novembre j'ai de l'humidité sur les murs et j'ai dû condamnée la seule chambre de l'appartement. J'ai payé mes loyers d'avance faute de bulletins de salaires ma propriétaire m'a pris deux mois de caution et depuis novembre je lui réclame mes APL qu'elle perçoit et devrait me reverser mais depuis toujours rien au début il m'a dit qu'elle n'avait pas de virement de la caf sur son compte puis au mois de janvier j'ai demandé une aide juridictionnelle j'ai donc choisi une avocate du coup la propriétaire a retrouvé les APL mais comme très escrocs qu'elle est elle m'a proposé d'arrêter ma procédure contre le chèque des APL. Je lui ai donc demandé ce chèque plus les autres apl des mois à venir, qu'a mon départ la restitution des deux mois de cautions, pas de travaux à effectuer à mon départ (style réparé les dégâts d'humidité) et une indemnité de 200? faute d'avoir demandé une révision de mes loyers qu'elle protestait car elle a des frais d'avocat qu'elle gagné pas trop ça vie...etc j'ai accepté pour vite en terminer avec cette histoire. Donc mon avocate pour cet arrangement m'a proposé de faire une lettre officielle mais à mes frais de 130? j'aimerais savoir si ces lettres existe vraiment et sont elles vraiment payante dans certains cas s'il vous plaît ? Merci d'avance pour vos réponses.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

L'aide juridictionnelle vous a été accordée pour une certaine procédure. Vous choisissez de procéder autrement par un accord transactionnel, donc l'avocat peut vous demander un paiement pour cette "lettre".

Le risque c'est que vous payez, l'avocat prépare le document et la propriétaire refuse de signer.... Et vous êtes de retour à la case départ.

Pourquoi n'avez vous pas fait appel aux services d'hygiène de la mairie pour constater l'insalubrité, obliger le bailleur à la remise en état et suspendre le loyer. La CAF aurait aussi pu vous aider .... mais aurait aussi suspendu l'APL.

-----  
Par Ryana

Bonjour,

D'accord je comprends mieux pourquoi je paie cette lettre officielle très bien merci. Elle va signer obligé je l'ai croisé elle est d'accord elle passe aussi par le biais de son avocate on a trouvé un accord juste que je conteste qu'elle me rende les deux mois de caution un mois après la remise des clés j'aimerais les récupérer justement à la remise des clés mais elle m'a dit qu'elle faisait toujours comme ça qu'il qu'elle relou l'appartement pour me les rendre je préfère qu'elle me rende tout plus tard que pas du tout fin de parce qu'elle la fait longue longue pour prendre les psoups CPA va vite pour les restituer là faut faire comme elle veut c'est incroyable.

Du coup j'ai fait un signalement à la mairie le service architectes sont passés j'attends le service hygiène, à la caf aussi j'ai fait le signalement de logements non descend un expert est passé qui a bien constaté que je n'étais en rien pour ces dégâts et dès le rapport reçu des services caf l'APL est normalement coupé au propriétaire et met reversé directement chose qui n'a toujours pas été faite car le moi de mai a été versé à ma propriétaire qui me l'a confirmé. Peut être le moi prochain !!